

Compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2014

Présents : 13 sur 15

Pouvoirs : 2

Début de séance : 21 h 00

Fin de séance : 21 h 30

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FEUGA

Début de séance : 21 heures

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 25/04/2014

Ordre du jour :

Election des Délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire rappelle que le 28/09/2014 aura lieu l'élection sénatoriale. A cette fin, les conseils municipaux sont convoqués le 20 juin 2014 pour élire leurs délégués et suppléants en vue de la constitution du collège électoral.

La commune de Beaupuy a droit à 3 délégués et à 3 suppléants qui seront élus au scrutin majoritaire à 2 tours, séparément et à bulletin secret, sans débat.

Les candidats peuvent se présenter isolément, sur une liste complète ou encore sur une liste incomplète. Les ajouts

et les suppressions de noms sont autorisés.

Composition du bureau :

- Le Président : le Maire

- Les deux conseillers municipaux les plus âgés : Henriette DAVID, Christian GALLAIS

- Les deux conseillers municipaux les plus jeunes : David LEWIN FLEUR, David MAMAN

Présentation des listes complètes

Il est présenté une seule liste :

Liste De Maurice GRENIER

DELEGUES

GRENIER Maurice

DAVID Henriette

GALLAIS Christian

SUPPLEANTS

MATRE Céline

PERIC Patrick

MONFORT-PERRIN Marie-Madeleine

Election des 3 délégués titulaires :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

- nombre de votants : 15

- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

- nombre de suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

Election des 3 délégués suppléants :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Monsieur Le maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation de la liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamation jointe au procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation de la liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation également.

Le présent procès-verbal a été dressé et clos, le 20 juin 2014, à 21h30 en triple exemplaire et a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Questions diverses :

Pas de questions diverses